

36144



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE LA FAMILLE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

**PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
(FAD - FND)**

UNITE REGIONALE DE GESTION DE DAKAR

Réf : Prêt : FAD/N° F/SEN/LUT/PAU/99/22 du 19/08/99
Prêt : FND N° 286/du 25/05/99.

**RAPPORT GENERAL DE L'ATELIER DE RESTITUTION DES
RESULTATS DE D'EVALUATION DES SFD ET DE REFLEXION
SUR LA GESTION DES CAPEC.**

Octobre 2004

Les 19 et 20 octobre 2004, le PLCP a organisé à l'hôtel Téranga de Mbour un atelier de restitution des résultats de l'évaluation des activités des SFD par la Cellule AT/CPEC, de réflexion sur la gestion des CAPEC et de partage d'informations sur la situation d'exécution des activités des SFD.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Directeur de Cabinet du Ministre de la Famille du Développement Social et de la Solidarité, Madame Aïda MBODJI .

L'atelier a enregistré la présence du Conseiller Technique N°1 du MFDSSN, la participation de l'équipe du projet, de celle des partenaires institutionnels comme la DDI, la CSOPLCP, le CONGAD, mais également de celle des partenaires d'exécution comme les ONG et les SFD qui sont au cœur du schéma de financement de la composante micro finance et appui aux Activités Génératrices Revenus (AGR).

Les temps forts de la cérémonie d'ouverture ont été marqués par le discours introductif de Madame la Directrice du PLCP et par l'allocution prononcée par le Directeur de Cabinet, venu représenter le Ministre de la Famille du Développement Social et de la Solidarité Nationale.

Madame la Directrice du Projet de Lutte contre la Pauvreté, a tout d'abord magnifié l'engagement et la disponibilité des partenaires qui ont joué un grand rôle dans la mise en place du volet crédit et surtout le rôle des ONG pour l'encadrement de proximité, l'assistance et l'appui conseil aux bénéficiaires.

Elle a ensuite fait le point du volet crédit en faisant état des montants décaissés par le projet (1.500.000.000 Fcfa), du nombre de projets élaborés par les ONG (20. 000), du nombre de projets financés par les SFD (17.376) et du nombre de personnes touchées par ces financements (36.446).

Elle a en outre, fait remarquer le travail combien significatif accompli par des ONG qui ont assuré la formation de (2. 450) bénéficiaires en gestion des CLECS, de(1 584) en gestion de projets et de (1094) en gestion et utilisation du crédit. Elle a signalé le recyclage en cours de (2076) bénéficiaires en gestion et promotion des caisses de crédit et la formation de(519) gérants sur les principes de gestion comptable.

Les partenaires ONG, SFD, et services déconcentrés du MFDSSN ont aussi bénéficié de renforcement de leurs capacités (258) personnes en

genre et Développement (107) en Micro finance et (101) en gestion de projet et d'appui institutionnel de près de 90 millions)

Le Directeur de cabinet du MFDSSN, a axé son intervention sur l'approche participative érigée en principe du gouvernement que le MFDSSN considère comme incontournable pour atteindre les objectifs de développement économique du pays et sur la nécessité d'apporter un soutien aux groupes vulnérables, par le financement d'AGR et leur accès aux services sociaux de base.

Il a enfin exhorté le projet à définir dira t-il « les stratégies les meilleures, les chemins les plus cohérents, les échéanciers les plus courts et les finalités les plus pertinentes pour répondre aux besoins des populations ».

La cérémonie d'ouverture a été suivie pour la première journée, de la restitution du rapport d'évaluation de la cellule AT/ CPEC, de la réflexion sur la gestion des CAPEC et pour la deuxième, du partage d'informations sur la situation d'exécution des activités des SFD.

Restitution du rapport d'évaluation de la cellule AT/CPEC

La restitution du rapport d'évaluation de la cellule AT/CPEC été présidée par Monsieur **Amadou DIOUF** Vice Président du CONGAD et comme rapporteur Monsieur **Gallo Kébé** coordonnateur de l'URG de Diourbel.

Après avoir rappelé l'objet de la mission, le consultant a situé le contexte de l'évaluation et fait un bref exposé sur les objectifs et sur la stratégie du PLD.

Il a également présenté les différentes SFD concernées par l'évaluation et les ONGS chargées de l'encadrement.

Il a ensuite, par région, donné les informations relatives aux performances des SFD à savoir le nombre de CB touchées, le nombre de projets financés, les montants injectés dans ces communautés de base ciblées par le projet et le nombre de personnes concernées par ces financements.

Une appréciation du dispositif de financement par les bénéficiaires a permis de mesurer le niveau de satisfaction des populations par rapport aux prestations des SFD.

Le rapport a révélé que **82%** des bénéficiaires accèdent aux SFD sans trop de difficultés majeures, **73,62 %** jugent les conditions d'accès au crédit assez souples, **51,08%** estiment que les taux d'intérêt sont élevés, **58,69 %** jugent les procédures de décaissement trop longues, **82%** estiment que les montants alloués sont faibles tandis que **80,40%** remboursent correctement et **75%** apprécient l'innovation CLEC.

Le rapport a montré que certaines clauses de la convention signée avec les SFD comme le non dépôt de l'apport personnel et la non production de la garantie pour accéder aux financements du PLCP été respectées par la plupart des partenaires.

Il a été également signalé, que les grands réseaux n'ont pratiquement pas financé les CLECS.

L'exposé du consultant de la Cellule AT/CPEC a été suivi de commentaire préalable du Président de séance qui a mis le focus sur l'importance accordée à la recherche documentaire et à l'enquête de perception que le projet doit capitaliser et publier puisque des résultats forts appréciables ont été enregistrés auprès des bénéficiaires.

Selon le Président de séance, les résultats enregistrés par le projet en un temps record par la Composante Microfinance/AGR sont très significatifs.

Les débats qui ont suivi, ont de manière unanime, insisté sur la qualité du rapport qui a été bien documenté et sur la pertinence de la méthodologie.

L'accent a été également mis sur la matrice des appréciations, sur les réalisations du projet et sur l'impact du financement sur les populations.

La matrice a révélé qu'avec des moyens pas très importants, le PLCP a fait des réalisations très importants en terme de financement.

En terme d'impact il a été noté que :

- la culture de l'épargne est en train de s'installer au niveau des bénéficiaires du projet,

- les femmes prennent de plus en plus leur autonomie financière ;
- les CLECS constituent aujourd'hui une réponse au financement de proximité ;
- les faibles montants prêtés aux promoteurs par les SFD favorisent plus leur endettement qu'ils n'améliorent leur situation financière ;

D'autres points importants ont été notés à savoir:

- Le taux de pénétration des SFD qui a été jugé moyens, doit être apprécié au regard des ratios communautés de bases ciblées / CB touchées, requêtes élaborées / requêtes financées, montant alloués aux SFD / montants octroyés aux bénéficiaires ;
- Le partenariat tissé par le PLCP sur la base d'une contractualisation a été salué par les participants puisqu'il a permis au projet d'aller dans les coins les plus reculés du pays.

Réflexion sur la gestion des Caisses Populaires d'Épargne et de Crédit (CAPEC) mises en place dans les cases foyers du PLCP

Ce thème a été examiné, toujours sous la présidence de Monsieur **Amacodou DIOUF**, avec comme rapporteurs Messieurs **Elvalide DIOP** du CMS et de **François Dibor KITAL** coordonnateur de l'URG de Tambacounda.

L'examen de la note d'orientation sur les CAPEC présentée par Madame Aïssatou Diagne co responsable de la composante Micro finance et AGR a situé le contexte dans lequel s'inscrit la mise en place des 16 (seize) CAPEC construites par le PLCP au niveau des Cases Foyer.

En effet, la mise en place des CAPEC (Caisses Populaires d'épargne et de Crédit), répond au souci de centraliser l'épargne et de jouer le rôle d'intermédiation financière entre les CLEC et les SFD pour permettre aux populations d'accéder à un crédit de proximité.

La note de présentation a été structurée autour du rôle des CAPEC, de leur composition, des cibles visées, de leur fonctionnement, du

financement des cibles, des questions liées à la rémunération et à leur encadrement.

Des débats très enrichissants ont été engagés et beaucoup de questions ont été posées sur les conditions de faisabilité et de fonctionnement de la CAPEC.

Les préoccupations soulevées ont été les suivantes :

- le statut juridique des CAPEC (reconnaissance ou agrément, affiliation à un réseau) ;
- la question de la rémunération de leur personnel ;
- la relation SFD/CAPEC/CLEC ;
- les modalités d'intervention des SFD ;
- le mode de gestion des CAPEC (attributions et limites) ;
- la fédération de toutes les CLEC.

Il a été rappelé que le but de l'atelier n'était pas d'apporter des réponses immédiates à la problématique des CAPEC, mais plutôt de susciter un débat autour de la question et de dégager des axes de réflexion ;

Parmi ces axes de réflexion, la proposition d'organiser un atelier qui permettrait de discuter plus largement sur les thèmes suivants :

- o le dispositif de pérennisation à mettre en place ;
- o le financement des CLEC par les SFD ;
- o le confiage de la gestion de certaines CAPEC aux populations ou bien aux SFD qui voudraient s'en servir comme des guichets ;

Examen des situations financières des SFD

La journée du 20 octobre 2004, a été consacrée à l'examen des situations financières des SFD signataires d'une convention avec le PLCP.

Les travaux ont été présidés par Mr **Adama DIENG** représentant la Direction de la Dette et des Investissements (DDI) avec comme rapporteur Monsieur **Abdoulaye Dieng** coordonnateur de l'URG de Kolda.

Toutes les SFD partenaires du Projet, à l'exception de la Mutuelle d'Epargne et de Crédit de l'UNACOIS DEF (MECUDEF) ont présenté la situation d'exécution au 30 septembre 2004 de la convention qui les lie au PLCP.

Les situations ont porté sur nombre de projets financés, le montant des financements, le niveau des remboursements, les bonifications aux bénéficiaires en règle, le reversement des fonds dans le compte de recouvrement.

Un tableau récapitulatif de la situation financière se trouve dans le document annexé au présent rapport.

Cette présentation a été suivie d'un débat riche en enseignements et de recommandations pertinentes qui peuvent se résumer comme suit :

- les experts de la composante de la micro finance en compagnie des agents de l'URG, de l'ONG et des Relais en Intermédiation Sociale doivent effectuer des missions de suivi dans les localités où des difficultés existent;
- les SFD doivent, le plus rapidement procéder au reversement des fonds avec l'expiration de la convention et envoyer au Bureau de Gestion du Projet, la situation des besoins de financement des CLEC, ainsi que les plannings de financement ;
- les SFD doivent produire la liste des promoteurs en règle et procéder à la régularisation des bonifications ;
- les ONG et SFD qui ne produisent pas du tout, ou produisent de manière irrégulière leurs rapports d'activités sont invités à le faire dans les meilleurs délais et à donner des justificatifs pour faciliter l'alimentation ou le renouvellement des fonds de crédit par le bailleur,

Propositions et recommandations formulées en direction :

Du PLCP

- redynamiser les cadres de concertation entre les différents acteurs concernés par la composante ;
- rehausser le plafond des prêts accordés ;

- accélérer la mutation ou le réseautage des CLEC ;
- élargir l'éventail des SFD partenaires du PLCP ;
- impliquer de façon effective les ONG dans le suivi des remboursements ;
- impliquer davantage les relais dans le suivi des recouvrement ;
- fixer et motiver les gérants pour éviter leur démission ;
- renforcer les capacités techniques et managériales des responsables des Clecs ;
- démultiplier les bonnes pratiques en favorisant les échange entre CLEC et CAPEC .

Des SFD

- veiller au respect des conventions ;
- raccourcir les délais de traitement des dossiers de financement ;
- éviter les coupes drastiques et les rejets non motivés des montants sollicités par les bénéficiaires ;
- financer les Clec et les projets viables et fiables élaborés par les ONG;

LE RAPPORTEUR GENERAL

FATOU NDAO BA

ANNEXES

Rapport sur la restitution l'évaluation de la cellule AT/CPEC

Sous la présidence de Monsieur Amacodou DIOUF, Vice Président du CONGAD ; s'est tenue la restitution du rapport d'évaluation.

Ont participé aux travaux, outre l'équipe du BGP et des URG, les représentants des OCB/ONG, des SFD, le Coordonnateur de la Cellule de Suivi des Projets et Programme de Lutte Contre la Pauvreté, le CT1 du Ministère de la Famille du Développement Social et de la Solidarité Nationale.

La liste des participants est jointe au rapport.

Présentation du rapport

Avant la présentation du rapport, Monsieur Moussa DIENG de la Cellule AT/CPEC a présenté des remerciements aux différents partenaires institutionnels et l'exécution impliqués dans la mise en œuvre de la Composante Microfinance et Activités Génératrices de revenus pour leur disponibilité et leur engagement constatés lors de l'étude.

Il a ensuite rappelé à l'auditoire la période retenue pour les besoins de l'étude au niveau de cinq (5) régions à savoir :

- | | |
|----------------------------------|-------------|
| ❖ du 15 au 21 février 2004 | Tambacounda |
| ❖ du 22 au 27 février 2004 | Kolda |
| ❖ du 8 au 13 mars 2004 | Thiès |
| ❖ du 15 au 20 mars 2004 | Diourbel |
| ❖ et enfin du 21 au 27 mars 2004 | Dakar. |

La présentation a porté principalement sur les points suivants :

- ❖ une introduction
- ❖ chapitre I contexte de la microfinance au Sénégal et description du PLCP

- ❖ chapitre II les institutions de financement intervenant dans la zone d'intervention du projet
- ❖ chapitre III les réalisations du PLCP dans son volet Microfinance
- ❖ Chapitre IV l'appréciation du dispositif PLCP par les bénéficiaires et son impact.

Les conclusions et recommandations

Les principales recommandations et propositions

L'exposé de Monsieur DIOUF de la Cellule AT/CPEC a été suivi de commentaire préalable du Président de séance qui a mis le focus sur l'importance accordé à la recherche documentaire, à l'enquête de perception réalisée auprès des bénéficiaires. Selon le Président de séance, le Préfet doit capitaliser et au besoin publier les résultats forts appréciables enregistrés en un temps record par la Composante Microfinance/AGR qui peuvent être résumés en quelques points :

- ❖ Matrice des appréciations (montants mobilisés, personnes touchées) ;
- ❖ Collaboration entre différents acteurs d'horizon divers dans le cadre d'un partenariat ;
- ❖ Les taux de remboursement ;
- ❖ Le culture de , l'épargne ;
- ❖ Le développement des crédits de proximité à travers les Clecs
- ❖ Et la promotion des femmes et leur autonomie.

Après les commentaires du président, les discussions et échanges ont porté sur les points suivants :

- ❖ Taille des clecs fixés à 100 par les consultants. A ce niveau les avis restent partagés. Aucun consensus n'a été trouvé selon la loi 95, l'adhérent est libre et volontaire
- ❖ Sahel 3000 et Action Plus : les éléments contenus développement soit le fruit de constat. Des étroites ont permis de trouver des consensus.
- ❖ Le suivi, le responsabilisation les ONG dans le suivi des remboursements.

Cette activité nécessite le moyen additionnel à allouer aux ONG. La réflexion devrait être poursuivie pour voir les implications financières et les modalités pratiques de mise en œuvre.

- ❖ Concertation entre acteurs
 - Nécessité d'impliquer davantage les relais
 - Impliquer les SFD dans les formations
- ❖ Le taux d'intérêt 12%
 - le taux semble correct comparé au taux du marché de la microfinance qui est un taux préférentiel
- ❖ la prise en charge des gérants
 - approfondir la réflexion
 - voir les modalités de fixation des gérants pour éviter les déperditions.
- ❖ le taux de pénétration a fait l'objet de larges échanges. Des éclairages ont été apportés relativement à la période de référence (mars-avril 2004). Cependant des améliorations ont été enregistrées en Septembre passant de 467 à 600
- ❖ les cahiers de charges des partenaires des protocoles et des concertation/ONG SFD/inclus
- ❖ l'imputation des contre performances les responsabilités restent partagés entre acteurs.

Rapport Sur l'Atelier Portant Sur la Note d'Orientation Sur les CAPEC

La mise en place des CAPEC (Caisses Populaires D'Epargne et de Crédit) procède du souci de la décentralisation et de la pérennisation des activités de crédit, en vue d'une prise en compte des besoins de crédit de certains groupes cibles, qui pour des raisons liées à l'enclavement de certaines zones rurales ou de critères d'accès des SFD, ne peuvent accéder au financement. Le projet de mise en place des CAPEC, au niveau des 16 (seize) Cases Foyer construites par le PLCP doit être replacé dans ce contexte.

En résumé, la note de présentation faisant l'objet de l'atelier est structurée autour du rôle des CAPEC, de leur composition, des cibles, de leur fonctionnement, du financement des cibles, des questions liées à la rémunération et à leur encadrement.

Les débats qui ont suivi ont été très enrichissants et ont été marqués par la contribution de la quasi-totalité des participants et beaucoup de questions ont été posées sur les conditions notamment de faisabilité et de fonctionnement de la CAPEC.

Des échanges, questions et propositions autour de la problématique des CAPEC, il a été identifié et retenu les quatre grands thèmes suivants :

- Statut juridique des CAPEC
- La question de leur rémunération
- La relation SFD/CAPEC/CLEC
- Intervention des SFD

Après cela, des conclusions pertinentes ont été tirées, notamment, par la Direction du PLCP.

I/ Quel statut juridique pour les CAPEC

Si l'on considère que les CAPEC ont un cran supérieur aux CLEC, elles doivent être formalisées et jouir pour cela de la personnalité juridique, être reconnues comme telles. En effet, selon la Cellule ATCPEC, si les CAPEC sont des SFD bien structurées, elles ont des Assemblées Générales, Conseils d'Administration et de Surveillance, et doivent être reconnues ou bénéficiers de l'agrément pour autant, qu'elles remplissent les conditions juridiques requises pour ce faire. Sur les modalités de la création de la CAPEC, il y a eu plusieurs voies et moyens à suivre, plusieurs formules ont été avancées. Il a été en effet proposé la possibilité pour les CLEC d'évoluer vers la CAPEC par un regroupement, par le mécanisme de la fédération devant déboucher sur la mise en place d'une Mutuelle. D'autres préférant en lieu et place de la Mutuelle, le GEC qui est plus souple et plus accessible que cette dernière pour les populations. Car, la création des Mutuelles dont le fonctionnement est plus contraignant pourrait se traduire par une certaine concurrence, qui à terme pourrait, déboucher sur la disparition des plus faibles. Or, les GEC auront la latitude de conclure des conventions avec les SFD et ont l'avantage d'une plus grande souplesse de Gestion.

II/ Sur la rémunération des CAPEC

En l'espèce, il a été surtout évoqué le problème de la faiblesse de la rémunération, eu égard aux charges de fonctionnement que pourrait engendrer la mise en œuvre de la CAPEC, à tel point que certains se sont demandés comment ont été déterminés les critères qui ont permis de fixer le taux de rémunération. Aussi, des propositions ont été faites pour une révision du taux de 2% retenu, en prenant en compte d'autres critères qui tiennent compte de toutes les charges de fonctionnement engendrées par la CAPEC.

En réponse à cela, les Responsables du PLCP ont fait valoir que la CAPEC n'était pas dénuée de toute possibilité d'engranger d'autres ressources additionnelles, ne serait ce que parce qu'elle peut financer les 2^{ème} et 3^{ème} catégories et par ailleurs dans une zone sans SFD, elle se comporte comme telle. Elle ne doit pas en effet tout attendre du Projet et doit développer une stratégie pour être rentable.

III/ Relations SFD-CAPEC-CLEC

Cette intermédiation poussée pourrait se traduire par un allongement des délais de la mise à disposition des fonds et retarder la réalisation des projets des cibles. Ne devrait -on pas dans ces conditions faire l'économie d'une étape, celle de la CLEC par exemple ?

La Cellule ATCPEC elle-même se demande comment la SFD pourrait imposer ses décisions à la CAPEC, si cette dernière a le même statut qu'une SFD ?

Le schéma de financement lui-même retenu ne risque t'il pas de déboucher sur la disparition de la CLEC, étant entendu que si la SFD doit financer la CAPEC, cette dernière la CLEC ; mais également, les cibles de la 2^{ème} et 3^{ème} catégorie, ces dernières ne vont-elles pas s'adresser directement à la CAPEC ?

Le montant de crédit à allouer à la CAPEC que certains trouvent faible sera laissé à l'appréciation discrétionnaire de la SFD.

Enfin quels types de relations devraient exister entre la CAPEC, partenaire de la SFD et les populations propriétaires.

IV/ Interventions des SFD en lieu et place de la CAPEC

Autre alternative, c'est la possibilité de voir la SFD occuper les locaux réservés à la CAPEC pour en faire son propre guichet. En ce moment, elle ne pourrait plus intervenir selon les critères retenus et se verrait obligée de prendre en compte son coût de gestion. En conséquence, la question de savoir si la CAPEC doit rester propriétaire de la Communauté ou érigée en filiale de la SFD reste très ouverte.

Conclusions :

Le but de l'atelier n'était pas en effet d'apporter des réponses toutes faites dans l'immédiat à la problématique des CAPEC, mais plutôt de susciter un débat autour de la question et de dégager des axes de réflexion ;

C'est ainsi que parmi ces axes de réflexion, il a été retenu les points suivants la proposition de l'organisation d'un atelier qui planchera sur les thèmes suivants :

1°) nécessité et l'urgence du financement des CLEC

2°) 2^{ème} axe de réflexion : intégration de la SFD dans le local de la Case Foyer, en guise de guichet en application du schéma de financement retenu

3°) 3^{ème} axe de réflexion : les populations gèrent elles- mêmes la CAPEC tout en bénéficiant de l'appui technique, logistique et financier des ONG et des SFD.

Fait à M'BOUR le 20 octobre 2004

Les Rapporteurs

Elvalide DIOP & François QUITAL



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE LA FAMILLE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

**PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
(FAD – FND)**

Réf : Prêt : FAD/N° F/SEN/LUT/PAU/99/22 du 19/08/99
Prêt : FND N° 286/du 25/05/99.

RAPPORT DE LA JOURNEE DU 20 OCTOBRE 2004

La journée du 20 octobre, consacrée à la réflexion sur la gestion des Caisses Populaires d'Épargne et de Crédit (CAPEC) mises en place dans les cases foyers du PLCP, a été présidée par Mr Adama DIENG représentant la Direction de la Dette et des Investissements (DDI)

A l'ordre du jour était inscrit comme point la situation financière des Structures Financières Décentralisées à la date du 30 septembre 2004.

Ainsi toutes les SFD partenaires du Projet, à l'exception de la Mutuelle d'Épargne et de Crédit de l'UNACOIS DEF (MECUDEF) régulièrement invitée mais absente, ont présenté la situation d'exécution de la convention les liant au PLCP par rapport aux points suivants :

- nombre de projets financés ;
- montant des financements ;
- niveau des remboursements ;
- bonifications aux bénéficiaires en règle ;
- reversement des fonds dans le compte de recouvrement.

I. SITUATION FINANCIERE DES SFD

Le tableau ci-dessous récapitule la situation financière des SFD.

	MONTANT DES FONDS RECUS DU PLCP	NBRE PROJETS FINANCES	MONTANTS FINANCEMENT	REMBOUR-SEMENT	EN COURS	MONTANT A REVERSER	OBSERVATIONS
ASACASE	201 000 000	459	307 780 030	210 619 000	119 657 774		Le montant du financement accordés aux CLEC se chiffrent 127 300 000 Les fonds disponibles sont de 80.342.226
Direction DAKAR DIOURBEL KOLDA		36 336 84	38 937 330 224 542 500 44 300 200	39 199 421 144 262 298 27 157 886	3 859 607 95 926 133 19 872 034	-	
ACEP Antenne KOLDA Antenne DBEL Antenne TAMBA	100 000 000	0 122 74	0 79 380 000 69 266 778	0 43 224 942 36 075 000	0 43 709 215 35 583 434	-	Les CLECS ont été finan- cées hors conditions convention
PAMECAS	144 000 000	364	121 052 000	115 779 055	28 220 945	-	Ordre a été donné de reverser dès le 25/10/04 116976 830
RECEC		133	64 335 000	24 228 902	27 165 903	10 000 000	
FDEA	55 900 000	126	76 382 500	23 597 513	80 274 750		
Dakar Pikine Mekhé		60 38 28	35 925 000 12 900 000 27 957 800	12 222 458 1 726 996 9 648 059	24 366 210 8 280 000 17 658 800	-	
CMS Thiès Tamba Kolda	250 000 000	119 340 0	149 106 000 99 350 000 0	63 250 000 72 492 000 0	Non disponible N.D 0	-	
SFD	Fonds reçus du PLCP	Nbre de projets financés	Montant des financements	Remboursement	En cours	Montants reversés	Observations
MEGFA	184 000 000	333	393 366 550	333 521 000	ND		
UMEC SEDHIOU	106 250 000	344	116 178 000	24 425 498	21 725 802		18 CLEC ont été finan- cées récemment pour un montant total de 18 100 000 F
Com.Sédhiou Médina wandifra		204 81	61 951 000 42 760 000	15 255 000 7 000 000	46 725 691 35 760 428		Le montant actuellement disponible est de 14 521 498
Ndiamacouta MECUEDEF		49 ND	11 460 000 ND	2 226 617 ND	9 233 384 ND		La MECUEDEF n'était pas présenté à la rencontre

A la suite des discussions fort intéressantes, les recommandations suivantes ont été formulées :

- les SFD ont un délai de 15 jours pour procéder au financement de toutes les CLEC non encore touchées,
- les experts de la composante de la micro finance accompagnés des agents de l'URG, de l'ONG et des Relais en Intermédiation Sociale entreprennent des missions dans les localités où des difficultés ont été relevées ;
- les versements des fonds dans le compte de recouvrement n'étant pas encore effectifs alors que les conventions ont expirés, les SFD doivent, le plus rapidement possible, dresser et envoyer au Bureau de Gestion du Projet, la situation des besoins de financement des CLEC, ainsi que les plannings de financement ;
- concernant les bonifications, il est apparu que la plupart des SFD ont différé le versement aux ayant droit jusqu'à la fin de cet exercice, aussi l'atelier demandé aux SFD l'établissement de la liste des promoteurs en règle.

II. DEPOT DES RAPPORTS D'ACTIVITES

Conformément à la convention et au protocole d'accord signée avec le PLCP les SFD et les ONG avaient obligation de transmettre des rapports d'activités trimestriels au BGP et à l'URG selon un canevas défini.

Il a été constaté, cependant que la grande majorité des SFD, en particulier les grands réseaux, ne produisent pas de rapports d'activités. Pour celles d'entre elles qui sacrifient à cette obligation, les documents remis n'épousent pas les formes du canevas contractuel.

III. PIECES JUSTIFICATIVES

Il a été constaté que les SFD peinent à présenter les pièces justificatives de l'utilisation des fonds du crédit mis à leur disposition alors que le bailleur en fait une conditionnalité pour leur renouvellement.

Pour faciliter l'alimentation ou le renouvellement des fonds de crédit par le bailleur, il est demandé à toutes les SFD de présenter, en guise de pièces justificatives, un état par bénéficiaire financée.

Rapporteur
Abdoulaye DIENG

Réf : Prêt : FAD/N° F/SEN/LUT/PAU/99/22 du 19/08/99
Prêt : FND N° 286/du 25/05/99.

JOURNEES D'ETUDES ET DE REFLEXION
SUR LA MISE EN ŒUVRE DU VOLET CREDIT
19-20 Octobre 2004.

TIMING	ACTIVITES	RESPONSABLES
Journée du 19/10/04		
8h 45 – 9 h	Mise en place des participants	PLCP
9h – 9h 30	Ouverture des travaux – Allocution de Mme la Directrice Allocution de Mme le Ministre	Mme la Directrice du PLCP Mme le Ministre
9h45 – 10 h	Pause	
10h – 11h	Restitution du Rapport	Cellule AT/CPEC
11h – 13h	Discussions/Débats Adoption des recommandations	Participants
13h – 14h30	Pause	
14h30 -16h	Gestion des CAPEC	Participants
16 h	Fin des travaux	-
Journée du 20/10/04		
9h – 11h	Présentation de l'Etat d'avancement des Activités des SFD.	SFD
11h - 11h30	Pause	
11h30 – 13h-30	Discussions - débats Questions diverses	Participants
13h30 – 13h45	Fin des travaux/Ciôture du séminaire	PLCP



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTRE DE LA FAMILLE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

**PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
(FAD – FND)**

Réf : Prêt : FAD/N° F/SEN/LUT/PAU/99/22 du 19/08/99
Prêt : FND N° 286/du 25/05/99.

**Atelier de Restitution des Résultats de l'Evaluation des
Activités des SFD et de Réflexion sur la Gestion
des CAPEC**

Savana Saly 19 et 20 Octobre 2004

**Discours de Madame Aïda MBODJI
Ministre de la Famille, du Développement Social
et de la Solidarité Nationale**

- ‡ Madame la Directrice du PLCP,
- ‡ Monsieur le Directeur de la Dette et de l'Investissement,
- ‡ Monsieur le Directeur de la Coopération Economique et Financière,
- ‡ Monsieur le Coordonnateur de la Cellule AT/CPEC,
- ‡ Monsieur le Coordonnateur de la Cellule de CSOPLCP,
- ‡ Messieurs les Représentants des SFD,
- ‡ Messieurs les Représentants des ONG,
- ‡ Mesdames, Messieurs les invités,

C'est avec un réel plaisir et une grande satisfaction que je préside aujourd'hui l'ouverture de l'atelier de restitution et de réflexion sur la mise en œuvre du volet crédit du projet de lutte contre la pauvreté.

Je m'en réjouis d'autant plus que la présence de tous ces partenaires est un signe qui traduit toute l'importance que revêt cette instance de réflexion et de concertation.

Cet atelier s'inscrit donc dans la dynamique participative érigée en principe de gouvernement et que le MFDSSN considère

comme une approche incontournable pour l'atteinte des objectifs de la politique de Développement Economique et Sociale définie par le Président de la République,

Maître Abdoulaye WADE,

Mesdames, Messieurs,

L'organisation de cet atelier entre dans le cadre de l'exécution de la Composante Micro-finance et Activités Génératrices de Revenus du PLCP dont l'objectif est de soutenir et d'appuyer les initiatives économiques des groupes cibles vulnérables.

En effet, est-il besoin encore de rappeler que parmi les missions que le Président de la République a assignées au Ministère, figure en priorité, la mise en œuvre de politiques permettant d'apporter un soutien à ces groupes vulnérables, et surtout, de promouvoir toutes politiques visant l'amélioration des conditions de vie des populations par la réduction de la pauvreté d'ici 2015, conformément aux objectifs du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP).

Le PLCP, à l'instar des autres projets de Lutte contre la Pauvreté, placé sous la tutelle du Département constitue aujourd'hui pour les populations, une opportunité de création de richesses et d'emplois, en accédant d'une part, aux services